

NOUS CONTACTER

LEMAITRE ET JOMBART

825 RUE LOUIS DUSSART

BP 57

62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

☎ 0321532532



Assurance et Banque

SA COQUART.EU
10T RUE WATHIEUMETZ
62130 ST MICHEL SUR TERNOISE

LE 03 JANVIER 2025

VOTRE CERTIFICAT

Pour les véhicules non immatriculés, le certificat d'assurance ci-dessous doit être apposé sur votre véhicule

(décret n° 85 879 du 22 août 1985)

CERTIFICAT D'ASSURANCE pour votre CNSE CK-064-AP

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre le certificat d'assurance de votre véhicule.

Si ce véhicule est immatriculé, ce « Mémo véhicule assuré » constitue une présomption d'assurance pendant 15 jours suivant la date de prise d'effet de la police.

Si ce véhicule est non immatriculé, ce document constitue votre justificatif d'assurance et sa vignette doit être apposée sur votre véhicule.

Ce document est à conserver avec les papiers du véhicule. Il peut vous être demandé en cas de contrôle et vous permet de circuler à l'étranger (hors Union européenne) en tant que carte de circulation internationale, durant la période de validité indiquée sur sa vignette.

Avec toute notre attention,

Le Directeur Général Délégué,

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du au

01/01/25

01/02/26

Identification

CK-064-AP

N°

0000010608362404

AXA ASSURANCES

1D0903-250103



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS	
3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 01/01/25 01/02/26 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro 0000010608362404 F943	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) n° du châssis ou n° du moteur CK-064-AP		6. Catégorie*	7. marque du véhicule CNSE
8. VALIDITÉ TERRITORIALE : Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.			
A	B	BG	CY(**)
GR	H	HR	I
IRL	IS	L	LT
NL	P	PL	RO
S	SK	SLO	CH
BTH	BY	IR	MA
MD	MK	MNE	BUS
UA	UK	SRB(**)	TN
TR			

(**) La couverture d'assurance fournie pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter <http://gc-territorial-validity.cobx.org>

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule). SA COQUART.EU 10T RUE WATHIEUMETZ 62130 ST MICHEL SUR TERNOISE	
10. Cette carte a été délivrée par AXA ASS.IARD MUT. 313, TERRASSES DE L'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX	11. Signature de l'assureur

Votre assureur
0321532532

825 RUE LOUIS DUSSART
BP 57
62702 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

(*) Catégorie de véhicule (code) :

A.AUTOMOBILE B.MOTOCYCLE C.CAMION OU TRACTEUR D.CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE
E.AUTOBUS OU AUTOCAR F.REMORQUE G.AUTRES